

**Délibération n°10**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
57

Nombre de votants :  
57

Date de convocation :  
03 novembre 2020

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
18 novembre 2020

**Objet : Dérogation à la règle du repos dominical dans les établissements de commerce de détail – ouvertures dominicales des commerces en 2021 : Avis de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans**

**L'AN deux mille vingt le mardi 10 novembre 2020**, le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2020 s'est réuni en visio-conférence, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**  
Mme GRENIER Arlette **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme DUPONT Laurence a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de MALAUZAT, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante,

*Absents :*

- M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle
- Mme PERRETON Régine

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M BELDA José

**Rapport n°10 - Dérogation à la règle du repos dominical dans les établissements de commerce de détail – ouvertures dominicales des commerces en 2021 : Avis de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans**

Vu le projet de loi adopté définitivement le 7 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,  
Vu le rapport n°20201110.00 du conseil communautaire de RLV du 10 novembre 2020 approuvant les modalités d'organisation du conseil communautaire en visioconférence,  
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,  
Vu la loi n°2015-990 du 06 août 2015 dite Loi « Macron » qui a étendu le nombre de dérogations au repos dominical pouvant être accordées par le maire jusqu'à 12 par an contre 5 auparavant, et qui prévoit si ce nombre de dimanches excède cinq, que la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre,  
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),

Considérant les conclusions de la concertation engagée par RLV, pour l'année 2021, avec les communes et acteurs économiques locaux, qui amènent aux préconisations suivantes (pour les commerces de détail hors concessionnaires automobiles):

- Le 10 janvier (premier dimanche des soldes d'hiver),
- Le 04 juillet (premier dimanche des soldes d'été),
- Le 05 décembre,
- Le 12 décembre,
- Le 19 décembre,
- Jusqu'à 2 dimanches supplémentaires, dont les dates sont choisies par chaque commune,

Considérant la proposition émanant du CNPA (centre national des professionnels de l'automobile) d'autoriser l'ouverture des concessions automobiles pour les 5 dimanches suivants : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre, 17 octobre.

**Le conseil communautaire, sur proposition du Président, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention – M BOUCHET Boris), donne un avis conforme aux demandes de dérogations au repos dominical proposées par les communes, sur la base d'une ouverture de 7 dimanches par an maximum dont 2 dates restent au choix des communes.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 12 novembre 2020***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20201110-  
DELIB2020111010-DE  
Date de réception préfecture :  
19/11/2020